



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SOUS-PREFECTURE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

Saint-Germain-en-Laye, le 20 NOV. 2015

Bureau de l'Aménagement
Et du Développement Durable
Affaire suivie par : O. Linden
odile.linden@yvelines.gouv.fr
Téléphone : 01 30 61 34 35
Télécopie : 01 30 61 34 97

Compte-Rendu Commission de suivi de site du bassin industriel de Triel-sur-Seine / Carrières-sous-Poissy.

Mercredi 30 septembre 2015

Participaient sous la présidence de Monsieur Stéphane GRAUVOGEL, sous-préfet de Saint-Germain-en-Laye :

- Madame Elodie SORNAY, représentant le Conseil Départemental des Yvelines
- Madame Karine KAUFFMANN, représentant la Communauté d'Agglomération des Deux Rives de la Seine,
- Monsieur Jean-Frédéric BERCOT, représentant le SIDRU, accompagné de Monsieur Matthieu SAILLARD, directeur, Pierre BRICOUT et Isabelle LEGROS (IL Ingénierie)
- Monsieur Michel PONS, représentant le SIVATRU
- Monsieur Jean-François TASSIN, représentant le SIVATRU,
- Monsieur Frédéric DELRIEU, représentant Carrières-sous-Poissy,
- Monsieur Frédéric SPANGENBERG, représentant Triel-sur-Seine,
- Madame Monique ORY, représentant le CAPESA
- Monsieur Philippe PAILLET, représentant l'association des Amis de Triel,
- Madame Hélène GHESQUIERE, représentant l'association Pissefontaine environnement,
- Monsieur Lionel DUPUIS, représentant l'association des Propriétaires et des Exploitants Agricoles de Triel-sur-Seine,
- Monsieur Gérard BAUDOIN, représentant l'association de sauvegarde de l'environnement d'Epône accompagné de Madame Anne de KOUROCH
- Monsieur Yves SALAUN, représentant la Société Lafarge Granulats,
- Madame Caroline COMTE-SFEZ, représentant la société Triel Granulats,
- Madame Colette VILLENEUVE, représentant Port de Paris,
- Monsieur Monsieur Eric BAILO, représentant Azalys accompagné de monsieur Olivier NECTOUX,
- Monsieur Thierry HAUCHARD, représentant la société GSM,
- Monsieur Christophe CAUCHI, représentant la société EMTA, accompagné de Monsieur Médéric LOMBARD, directeur du site,
- Monsieur Yann BOURBON, représentant du site Seine Gresillons du SIAAP,
- Madame Sabine REMARS, représentant des salariés du site Seine Grésillons du SIAAP,
- Monsieur Christian HEYSEN, représentant des salariés de la société Lafarge Granulats,
- Monsieur Henri KALTEMBACHER, Chef de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie UT des Yvelines, accompagné de Messieurs Gauthier Deroy et Laurent Bernard,
- Madame Céline BAILLIEU, représentant l'Agence Régionale de Santé des Yvelines,
- Madame Odile LINDEN, bureau de l'Aménagement et du Développement Durable de la Sous-Préfecture de Saint-Germain-en-Laye,

Le Sous-préfet ouvre la séance de la commission de suivi de site et informe les membres de la participation de Monsieur Saillard, directeur du SIDRU en qualité d'expert, et de la présence de Madame Legros, assistant le SIDRU, en qualité d'observateur, comme le prévoit l'article 10 du règlement intérieur de la commission.

L'ordre du jour porte sur deux sites :

- le site de l'ancienne décharge exploité par EMTA
- le site de l'usine d'incinération des ordures ménagère Azalys, exploité par Novergie

Ainsi, seront présentés le bilan d'activité 2014 par l'exploitant et l'action de l'Inspection des Installations Classées, pour chacun d'eux.

Les questions diverses pourront être posées à la fin de chaque présentation.

I – Ancienne installation de stockage de déchets non dangereux de Triel-sur-Seine. (EMTA)

A – Présentation de la société EMTA, par M. Médéric Lombard.

Conformément à l'article 4 du règlement intérieur, le document présenté a été adressé aux membres de la commission au moins 14 jours avant la date de réunion de la présente commission.

B - Présentation de l'action de l'inspection des installations classées, par M. Gautier Deroy
Le document présenté est joint en annexe.

Les inspections du site ont eu lieu les 25 septembre 2014 et 9 février 2015.

C - Questions diverses

M. Spangenberg regrette dans un premier temps l'absence de réunion de bureau et la tardiveté de cette deuxième commission qu'il aurait souhaité dans le courant du premier semestre 2015. Il formule la demande de réunions de bureau plus rapprochées ainsi que l'organisation de la prochaine commission en janvier 2016.

Dans un second temps, il évoque l'aménagement de l'entrée de ville de Triel-sur-Seine. Un projet sportif a été transmis au sous-préfet.

Ce projet qui nécessite une vingtaine d'hectares requiert la levée des servitudes imposées au site.

Il rappelle que les arrêtés prévoient une durée de 6 ans pour opérer les remblaiements et tient à ce que cette durée soit strictement respectée. Il s'opposera fermement à tout report d'échéance.

A la demande d'assemblées plus régulières M. Kaltembacher répond que cette commission est avant tout un lieu d'échanges et de communication. Or en janvier 2016, les services ne disposeront pas d'autres éléments d'information que ceux communiqués ce jour.

En revanche, si l'actualité le nécessitait, la commission se réunirait en tant que de besoin.

M. Cauchi a rencontré le 29 mai 2015 les élus de Triel-sur-Seine au sujet d'un projet sportif. Il est prêt à l'étudier dès lors qu'il lui sera transmis. Toutefois, à la date de la commission cela n'avait pas été fait.

M. Spangenberg indique qu'il transmettra ce dossier d'académie de golf avec de nouveaux éléments à M. Cauchi et au Sous-préfet.

Le Sous-préfet précise que le projet transmis devra comporter suffisamment de précisions techniques pour permettre la réalisation des études utiles.

M. Kaltembacher, ajoute que l'administration répondra, au regard de la santé et de la sécurité des populations, à tout projet précis qui lui sera présenté.

M. Dupuis relève que la zone extrême nord du site est gelée en raison d'une servitude amiante. Si cette servitude était levée rapidement, en y répondant, des projets pourraient être réalisés.

Il ajoute, au sujet de l'entrée de ville, qu'il souhaite être associé aux projets, notamment en matière de maîtrise foncière.

M. Kaltembacher explique que les servitudes ne peuvent pas être simplement levées ou supprimées car elles constituent la mémoire de l'activité d'une zone. Elles peuvent cependant être aménagées en prenant les précautions nécessaires selon le projet présenté, lequel doit être compatible avec des exigences de protection des populations.

Il ajoute que la ville peut également faire évoluer son PLU en tenant compte des servitudes d'utilités publiques.

M. Paillet demande si les membres de la commission de suivi de site peuvent être destinataires des rapports de l'inspection des Installations Classées.

M. Kaltembacher indique que les documents seront transmis sur demande.

Mme Kauffmann souhaite savoir comment se passe la gestion des plantes invasives. Sont-elles traitées par des produits phytosanitaires ?

M. Cauchi répond qu'il est procédé par arrachage.

Mme Guesquière s'intéresse au procédé utilisé pour la destruction des plantes arrachées et souhaite avoir communication du rapport.

Elle souhaite également avoir des informations sur les eaux de ruissellement.

M. Cauchi répond que les plantes arrachées partent à la destruction avec les déchets non dangereux. Quant aux eaux de ruissellement, des analyses semestrielles sont réalisées en amont de la seine et de l'étang. Il précise également que des matériaux sont refusés.

M. Kaltembacher propose que soit inscrit à l'ordre du jour de la prochaine commission un retour sur 10 ans de mesures.

Mme Ory désire savoir ce qu'il en est de la faune sur le site et notamment de l'oedicnème criard.

M. Baudoin remercie EMTA pour les aménagements réalisés même si l'oedicnème criard n'a pas niché sur le site. En effet il a été dérangé par l'installation des gens du voyage et a niché sur le site de Triel Granulats.

Toutefois, il pourrait revenir sur le site EMTA lors de la réalisation de travaux prévus sur Triel granulats.

II – Usine d'incinération des ordures ménagères AZALYS

A – Présentation de l'exploitant, par M. Eric Bailo

Conformément à l'article 4 du règlement intérieur, le document présenté a été adressé aux membres de la commission au moins 14 jours avant la date de réunion de la présente commission.

B - Présentation de l'action de l'inspection des installations classées, par M. Laurent Bernard

Le document présenté est joint en annexe.

Une inspection a eu lieu le 3 janvier 2015

Azalys a adressé une demande d'augmentation de sa capacité d'incinération afin de passer de 115 000 tonnes à 125 000 tonnes, en raison de la diminution du pouvoir calorifique des déchets entrants liée en partie au tri sélectif.

C – Questions diverses

Mme Guesquière demande quels types de déchets industriels reçoit l'usine ?

Il s'agit de déchets non dangereux en mélange (cartons d'emballage, plastiques, bois ...)

M. Paillet souhaite savoir de quelle manière sont réalisées les analyses poussières.

M. Nectoux indique que les analyses en sortie de cheminées sont réalisées en continu et sont soumises au respect de valeurs limites d'émission fixées dans l'arrêté préfectoral d'autorisation.

En revanche les analyses dans l'environnement par jauges et carottages ne sont pas soumises à des valeurs limites d'émission. Les résultats sont comparés à des données bibliographiques et aux résultats d'analyses précédentes.

Mme Kauffmann demande ce qui explique le dépassement du taux de mercure.

M. Nectoux répond qu'il s'agit probablement d'un problème lié à l'analyse de l'échantillon prélevé par le laboratoire extérieur car de nouveaux contrôles effectués immédiatement après, avec le même laboratoire, ont révélé des résultats conformes.

M. Spangenberg rappelle la demande qu'il a adressée à la DRIEE concernant le contrôle de la société GSM, à la suite de constat d'épandage boueux, et propose que soient prélevés des carottages.

M. Deroy indique que la société TRIEL Granulats a confirmé qu'il ne s'agissait pas d'un épandage de boues, mais des refus humides issus du lavage des matériaux prélevés par Triel granulats.

Mme Comte-Sfez explique que le sable et le gravier extraits sont envoyés à GSM pour lavage. Ce qui reste, environ 2 % de matière, sont des matériaux non vendables mis à sécher dans des bassins et réinjectés dans les carrières. L'aspect est boueux mais le temps de séchage est assez court. Le chemin utilisé par les camions est une piste interne à la carrière ainsi que la traversée du chemin de Californie.

Le nettoyage du Chemin de Californie est effectué une fois par semaine (le vendredi) par EMTA, mais également régulièrement par Triel Granulats et GSM.

Il est précisé que les apports cesseront fin octobre 2015 et qu'une nouvelle campagne est prévue en juin / juillet 2016.

Mme Ory constate à nouveau une augmentation des dioxines au point de prélèvement n° 3, cela fait plusieurs années maintenant et les explications données (brûlages sauvages dans la plaine) ne la convainquent pas.

M. Bailo n'a pas d'explication justifiant ces résultats qui sont atypiques et probablement dus à une pollution extérieure. En tout état de cause et compte-tenu des analyses de l'usine ils ne peuvent pas être reliés à son activité.

M. Kaltembacher est très prudent dans l'interprétation des résultats de ces mesures. Cette situation se retrouve également sur un autre site.

Il rappelle toutefois que les mesures au niveau de ce point n° 3 ne se situent pas au dessus de la valeur de référence.

Il partage l'analyse de l'exploitant. Le contrôle des émissions de dioxines au niveau de la cheminée de l'usine se fait en semi continu et rien dans ces résultats ne permet d'expliquer les constats au point n° 3.

Mme Ory souhaite savoir qui est consulté sur la demande d'autorisation de dépassement de tonnage ?

M. Kaltembacher se réfère à l'article R 512-33 du code de l'environnement. S'agissant d'une modification notable mais non substantielle, la demande de dépassement de tonnage a fait l'objet d'un examen par le conseil départemental de l'environnement des risques sanitaires et technologiques (CODERST).

M. Delrieu souhaite qu'une réflexion soit menée sur la question des déchets sauvages dans la plaine.

M. Paillet a constaté que le dépôt sauvage de déchets est en augmentation depuis que les professionnels sont amenés à payer leurs dépôts.

Il demande quelle est la capacité maximale de l'usine.

M. Baillo indique que compte-tenu de l'âge de l'usine (20 ans), le tonnage admis se situe dans la limite haute acceptable.

Il est encore possible d'augmenter cette capacité mais l'usine fatiguera ; le but étant de la mener le plus loin possible dans la durée et dans les meilleures conditions.

M. Kaltembacher précise que pour évaluer l'importance d'une demande d'augmentation de la capacité de l'usine, il est procédé par comparaison de la situation depuis la dernière modification ayant donné lieu à enquête publique.

L'ordre du jour étant épuisé, le Sous-préfet remercie les participants et lève la séance.

Le Sous-préfet
de Saint-Germain-en-Laye,

Stéphane GRAUVOGEL